

Procès-verbal Séance extraordinaire du 4 juillet 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le lundi, 4 juillet 2016 à compter de 19 h00, au lieu habituel des séances du Conseil municipal, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Roger Paquette, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Joscelyne Charbonneau, est également présente.

• **Constat du quorum, renonciation à l'avis de convocation, ouverture de la séance**

Le quorum est constaté. Le Maire rappelle que la séance est enregistrée et il ouvre celle-ci à 19:06 heures pour traiter du seul sujet suivant :

RÉSOLUTION 2016-07-194

1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Constat de l'avis de convocation et du quorum
2. Octroi de mandat pour la préparation des plans et devis techniques à Comeau Experts-Conseils relatif au remplacement du système de chauffage et entrée électrique de la Maison de la culture Eulalie-Durocher.
3. Période de questions
4. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.

RÉSOLUTION 2016-07-195

Octroi de mandat pour la préparation des plans et devis techniques, Services durant l'appel d'offres et Services durant la construction des travaux à la firme Comeau Experts-Conseils relatif au remplacement du système de chauffage et entrée électrique de la Maison de la culture Eulalie-Durocher

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve les recommandations et conclusions au rapport d'expertise technique sur le remplacement du système de chauffage et le remplacement de l'entrée électrique de Comeau Experts-Conseils;

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu:

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte la recommandation relative au chauffage tel que mentionné au point 4.1 dudit rapport, Option 4 Chaudière électrique, puissance de 123 000 Btu/h;

Procès-verbal Séance extraordinaire du 4 juillet 2016

- Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte la recommandation relative à l'électricité tel que mentionné au point 4.2 dudit rapport, Option 1, 120/240 V 400 A;
- Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate la firme d'ingénierie Comeau Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis techniques relatif au remplacement du système de chauffage et de l'entrée électrique de la Maison de la culture Eulalie-Durocher;
- Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à Comeau Experts-Conseils de soumettre le projet des plans et devis techniques à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour approbation;
- Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate Comeau Experts-Conseil pour ses Services durant l'appel d'offres;
- Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate Comeau Experts-Conseil pour ses Services durant la construction jusqu'à l'acceptation provisoire, puis définitive des travaux;
- Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte les honoraires professionnels tels que proposés dans l'offre de service professionnel-ingénierie 2016-006-B du 23 février 2016, pour l'exécution des travaux décrits à l'article 2, des honoraires du type forfaitaire et horaire;

EN ANNEXE : PROJET : MAISON DE LA CULTURE – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE OBJET : OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS– INGÉNIERIE MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ DOSSIER : 2016-006-B, du 23 février 2016.

EN ANNEXE : RAPPORT D'EXPERTISE TECHNIQUE SUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE LA MAISON DE LA CULTURE EULALIE-DUROCHER : Projet n° 2016-115/2665-16 – VERSION FINALE – RÉVISION B, du 28 juin 2016

Adoptée à l'unanimité

3 Période de questions

Aucune personne du public n'est présente dans la salle. Des Conseillers posent des questions sur les seuls sujets à l'ordre du jour.

* * * * *

4 Levée de la séance

RÉSOLUTION 2016-07-196

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion proposée par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, la séance est levée à 19 h 14 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations d'excédents ou de surplus et/ou de réserves et/ou transferts autorisés par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

**Denis Campeau,
Maire**

**Joscelyne Charbonneau
Secrétaire-trésorière et directrice générale**